

RÉGULER LE COMMERCE DES ARMES, SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX ET DE L'ÉTAT DE DROIT, EN FINIR AVEC L'INSTRUMENTALISATION DES MIGRATIONS ET DE L'AIDE

La présidence française du G8 a choisi d'inscrire à son agenda la paix et la sécurité. Ces questions sur lesquelles le G8 a l'habitude de s'exprimer, ont cependant aujourd'hui une résonance particulière. Le contexte marqué par le « printemps arabe », augure en effet d'un monde nouveau et lève le voile sur les menaces parfois négligées qui pèsent sur la paix et la sécurité. Les soulèvements démocratiques dans le monde arabe nous donnent plusieurs enseignements qu'il est impossible d'ignorer.

CONSTATS ET ANALYSES

La connivence avec les régimes dictatoriaux qui oppriment leurs peuples est dangereuse car porteuse d'instabilité. Plusieurs pays membres du G8 s'en sont rendus coupables en soutenant aveuglément les régimes en Tunisie, en Égypte et en Libye.

La quête de la stabilité, la lutte contre le terrorisme et contre l'immigration clandestine, et surtout la recherche moins avouée de parts de marchés ainsi que l'accès privilégié aux matières premières ne doivent pas primer sur les **aspirations des populations à la liberté et au développement**. De nombreux pays du G8, et en particulier la France, ont cautionné les actions répressives des régimes en place pour étouffer le développement de contre-pouvoirs et empêcher l'émergence des conditions nécessaires à une alternative politique. Or celle-ci ne doit pas être appréhendée en termes de personnes ou de partis mais en termes de processus politique associant et renforçant les mouvements citoyens et politiques pour une mise en place effective d'un État de droit.

Ceci est d'autant plus scandaleux lorsque le soutien démocratique est à géométrie variable : pour une mobilisation diplomatique internationale sur les élections ivoiriennes, combien de reconnaissances de scrutins douteux au Gabon, au Congo Brazzaville ou au Burkina Faso ... ?

Par ailleurs les discours et les politiques de gestion des flux migratoires actuellement mises en œuvre par les pays membres du G8 alimentent la confusion malsaine entre immigration et insécurité et immigration et développement.

Lier immigration et lutte contre le terrorisme et l'insécurité alimente la peur du migrant et légitime des politiques violatrices des droits fondamentaux des personnes concernées (droit à la dignité, droit de demander l'asile, droit de vivre en famille, droit à la vie).

Lier immigration et développement (notamment par le biais des accords de gestion concertée des flux migratoires) conduit à conditionner l'aide au développement à la mise en œuvre, par les pays de départ des migrants, d'une politique très stricte de gestion des flux migratoires.

Cette externalisation du contrôle des frontières est ainsi laissée aux mains d'États parfois peu scrupuleux du respect des droits humains les plus élémentaires. C'est le cas de la Libye, financée par l'UE pour gérer ses frontières extérieures en violation totale des droits les plus fondamentaux des personnes migrantes sans que ceci ne suscite de réactions de réprobation.



Alors même qu'on pouvait se réjouir des mouvements de révoltes dans le monde arabe, l'épouvantail d'un afflux migratoire massif a été brandi par un certain nombre de dirigeants français et européens, d'une manière particulièrement choquante, à un moment où des dizaines de milliers de personnes fuyaient les violences en Libye dans des conditions très difficiles.

L'exploitation de cette peur à des fins politiques est très contestable et contraire aux principes du droit international qui reconnaît le droit de fuir les violences en situation de conflit et d'être accueilli dans un pays tiers. La communauté internationale a la responsabilité de porter assistance à ces personnes qui ont le plus souvent tout perdu. C'est bien l'impératif humanitaire qui devrait constituer le fondement de cette aide, et non pas la peur de potentielles vagues de migrations.

À cet égard l'impératif humanitaire a été également mis à mal par les références nombreuses au concept de « guerre humanitaire » souvent utilisé pour qualifier l'intervention en Libye.

Les organismes d'aide s'insurgent contre ce mélange des genres, cette instrumentalisation de l'humanitaire, qui nuit aux principes de neutralité et d'impartialité de l'aide humanitaire, entravant ainsi gravement l'accès des organisations de secours aux populations civiles.

La confusion entre l'humanitaire et le militaire, déjà observée dans maints contextes, comme en Afghanistan ou en Irak, l'utilisation croissante de l'humanitaire comme outil de gestion des crises, va à l'encontre des principes énoncés dans le consensus européen pour l'aide humanitaire.

Enfin, les « soulèvements démocratiques », notamment ceux de la Libye et de Bahreïn, nous enseignent que certains dirigeants utilisent de manière irresponsable les armes classiques.

Les situations libyenne et bahreïnienne ne sont malheureusement pas des cas isolés. Dans plusieurs régions en effet, les armes contribuent à la commission d'exactions et alimentent des conflits aux conséquences dramatiques pour les populations. Cela souligne la faiblesse des dispositifs de contrôle à l'exportation des armes classiques et la pertinence du processus menant à un Traité international sur le commerce des armes (TCA).

Les dirigeants des pays du G8 se doivent d'être une force d'impulsion du processus vers le TCA. Ils doivent également, s'ils ne veulent pas se situer à contre courant des évolutions positives, soutenir inconditionnellement les processus démocratiques permettant une expression libre des populations en s'appuyant sur les accords internationaux dont ils sont signataires.

RECOMMANDATIONS

Nous invitons les pays membres du G8 à :

1. Affirmer leur attachement à un TCA fort et efficace

Aucun des pays membres du G8 n'a voté contre la résolution A/64/391 de l'Assemblée générale de l'ONU qui a décidé d'organiser une conférence internationale pour l'adoption du TCA. Même si lors du deuxième round des négociations au début du mois de mars, aucun pays n'a remis en question le principe du TCA, il demeure que des risques pèsent encore sur l'issue du processus. Quelques États ne cessent d'afficher leur opposition à l'inclusion de certains éléments dans le traité. C'est le cas par exemple des USA qui ont encore affirmé récemment qu'ils ne souhaitaient pas voir le TCA réguler la circulation des munitions. Nous appelons donc les pays membres du G8 à renouveler solennellement l'engagement qu'ils ont pris d'élaborer en 2012 un instrument juridiquement contraignant établissant les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques.

2. Soutenir les processus démocratiques

Les pays du G8 doivent clairement s'engager aux côtés des peuples et non des dirigeants afin de promouvoir l'État de droit et la participation des citoyens dans les politiques publiques. Un respect des accords internationaux existants permet de se baser sur le droit en évitant de se retrouver dans une posture morale. Cela passe également par une reconnaissance accrue des organisations de la société civile dans les pays du Sud et la mise en place de « service diplomatique progressif », sans rupture du dialogue toutefois, avec les régimes qui ne procèdent pas d'une élection démocratique ou qui bafouent les droits humains. Des règles de protocole plus strictes en matière d'accueil de dirigeants illégitimes doivent être instaurées. Enfin les entreprises multinationales issues des pays du G8, qui se trouvent souvent en position dominante dans des pays du Sud, se doivent d'être exemplaires en matière de respect des normes sociales et environnementales et en rendant publics les versements faits aux États dans lesquels elles opèrent. À défaut, les dirigeants des pays du G8 ne devraient pas soutenir ces entreprises dans la recherche de parts de marchés à l'international.

3. Rétablir la vérité et un débat sain sur les migrations

Les pays du G8 se doivent de respecter les conventions internationales déjà ratifiées (convention de Genève) et de ratifier la Convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles, socle minimal pour le respect des droits. Les pays du G8 doivent valoriser les espaces internationaux multipartites de concertation et de décision impliquant l'ensemble des acteurs concernés (associations de migrants, organisations de société civile, pouvoirs publics, acteurs économiques, agences onusiennes, etc. ...) afin de mettre en place des dispositifs justes, respectueux et transparents. Les pays du G8 doivent renégocier des accords bilatéraux plus justes signés avec les pays tiers et construire des politiques migratoires nationales et régionales qui prennent davantage en compte la question des droits des personnes et les intérêts des pays d'origine des migrants.

Il s'agit également de mettre fin au processus d'externalisation des frontières et cesser les politiques d'immigration choisie qui pénalisent le développement des pays d'origine.

4. Mettre fin à l'instrumentalisation de l'aide humanitaire à des fins politiques ou militaires notamment en évitant tout amalgame entre humanitaires et forces militaires, en fondant l'allocation de l'assistance humanitaire sur une réponse impartiale aux besoins et en veillant à préserver l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées par les crises et les conflits.

RÉDACTEURS :

 **Secours Catholique**
Réseau mondial Caritas



SIGNATAIRES :

Artisans du Monde, CFDT, CRID, Demain le Monde, Mouvement de la Paix, Planète Urgence, Réseau Foi et Justice, Terre des Hommes.